

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## LOI

*relative à la participation de la France à l'Exposition internationale de Lyon en 1914.*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est autorisé à engager, sur les crédits de l'exercice 1914, pour la participation de la France à l'Exposition internationale urbaine de Lyon en 1914, des dépenses qui ne pourront excéder la somme de cinq cent mille francs (500.000 fr.).

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 avril 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du commerce, de l'industrie,  
des postes et des télégraphes,*  
Raoul PÉRET.

*Le Président du Conseil,  
Ministre des affaires étrangères,*

*Le Ministre des finances,*  
René RENOULT.

Gaston DOUMERGUE.

*Le Ministre de l'intérieur,*  
MALVY.



## CHRONIQUE MENSUELLE

**Le chemin de fer de Coire à Arosa. — Les viaducs en béton armé de Gründjetobel et de Langwies. — Modes de construction — Construction de cintres. — Organisations des chantiers. — Un record de vitesse. — Un support en forme de diapason. — Honneur à l'Helvétie.**

Les Grisons forment l'une des parties les plus pittoresques de la Suisse. Cette région est d'ailleurs admirablement desservie par la grande artère des chemins de fer rhétiques, sur laquelle viennent se brancher de nombreuses ramifications de lignes ferrées qui permettent de pénétrer au cœur des Alpes, dans les vallées et vallons qui découpent les massifs montagneux en tous sens.

Le réseau des voies rhétiques boucle une véritable boucle de 40 kilomètres de diamètre environ, autour des massifs du *Montalin* et du *Pizokel*, qui s'étendent sur la rive droite du Rhin, en face de la masse calcaire du *Calanda*, que le beau fleuve ceinture d'un arc convexe, à la base. Là, dans un élargissement de la vallée du Rhin, s'étale la jolie ville de Coire, au bord de la Plissur, qui descend d'Arosa par la gorge de *Schaufggthal*.

Jusqu'à ce jour, on ne pouvait atteindre cette pittoresque station d'Arosa, située à 1.742 mètres d'altitude, au centre du massif enclos par la boucle rhétique, que par une route postale; mais, bientôt, la houille blanche, créatrice de l'énergie électrique, fera circuler dans la vallée pittoresque de la Plessur un petit chemin de fer à voie étroite de 1 mètre, qui viendra ajouter sa contribution aux nombreux moyens de locomotion dont la Suisse s'enrichit chaque jour.

Cette ligne part de Coire, à la cote de 588 mètres, et s'élève, par une rampe régulière de 6 pour 100, de l'ouest à l'est, jusqu'à *Langwies*, puis s'incurve à partir de ce point pour se diriger vers le sud jusqu'au terminus, la station d'Arosa, qu'elle atteint après un parcours de 25 km. 700.

De nombreux ouvrages d'art sont échelonnés sur tout le parcours de la ligne, mais deux d'entre eux méritent plus

particulièrement d'attirer l'attention : ce sont les viaducs en béton armé, dont l'un franchit le ravin du *Gründjetobel*, et l'autre traverse la *Flessur* près de *Langwies*.

Ces deux ouvrages sont intéressants, non seulement par la hardiesse de leurs arcs de grande envergure, mais aussi parce qu'ils constituent les premières constructions importantes en béton armé édifiées sur les réseaux des chemins de fer suisses.

Le viaduc de *Gründjetobel* est établi à 13.320 mètres de Coire et à la cote de 1.266 m. 50 au-dessus du niveau de la mer; il est situé presque au débouché d'un tunnel et à la suite d'un pont en fer de 50 mètres qui franchit le ravin de *Frauentobel*. La longueur totale du viaduc est de 145 mètres; l'ouvrage se compose d'une voûte principale en arc surbaissé de 86 mètres de portée, avec une flèche de 18 mètres, et de cinq petites arches d'accès de 9 m. 50 de portée, en béton armé.

La grande voûte est en béton massif, d'une épaisseur de 1 m. 40 à la clef et de 2 m. 10 aux naissances; elle va de même en s'élargissant, depuis la clef, dont la largeur est de 4 mètres, jusqu'à la soudure des culées où l'empanchement atteint 9 mètres. Il convient de noter, toutefois, que, pour résister aux efforts de flexion qui peuvent se développer dans la voûte, celle-ci a été pourvue, en outre, d'une forte armature composée de fers ronds de 35 millimètres de diamètre, disposés concentriquement à l'extrados et à l'intrados et reliés par des étriers en fer de 10 à 15 millimètres d'épaisseur.

Le tablier est supporté, de chaque côté de l'axe médian de la grande arche, par cinq paires de colonnes en béton armé, en forme de chevalets, dont les pieds s'appuient sur les reins de la voûte; ces chevalets sont distants de 5 m. 60 d'axe en axe.

L'échafaudage et les cintres en bois de la grande voûte sont formés de deux pylônes fondés symétriquement sur les deux rives du ravin; chacun d'eux repose sur deux piliers, supportant un plateau d'où s'élèvent les madriers qui s'épanouissent en éventail jusqu'à l'intrados de la voûte. Ces deux massifs sont reliés à la partie supérieure par des entretoises et un arbalétrier qui supporte la clef.

L'organisation des chantiers a présenté d'assez grandes difficultés, car on ne pouvait utiliser le ravin très abrupt et l'on dut installer tout le matériel, pour la fabrication du béton, dans la tranchée comprise entre le tunnel et l'emplacement du viaduc. Les matériaux étaient descendus de la route carrossable située à 80 mètres au-dessus de la ligne

par un funiculaire établi en aval, et l'eau captée au-dessus du pont de Frauentobel était amenée jusqu'au chantier, par une conduite passant sous le tunnel. Un câble de transport aérien, traversant toute la largeur du ravin, permettait d'approvisionner la bétonnière, située sur la rive gauche, de gravier et de sable extraits dans la tranchée de la rive droite.

On a procédé simultanément au bétonnage des deux côtés de la grande voûte. Les rives du ravin sur lesquelles sont fondées les culées sont formées d'une ossature schisteuse recouverte d'une couche de moraine composée de sable et de gravier agglomérés. La pression maximum admise dans les fondations de la roche schisteuse était de 9 kilogrammes par centimètre carré et de 4 kg. 500 dans les fondations sur la moraine compacte. Pour le béton, la pression ne devait pas dépasser 25 kilogrammes par centimètre carré ; la pression maximum dans le béton armé, en tenant compte de la pression du vent, de l'influence de la température et de toutes les actions secondaires, était fixée à 45 kilogrammes par centimètre carré. Enfin, le béton devait avoir, après vingt-huit jours de prise, une résistance à la compression de 250 kilogrammes par centimètre carré.

Le viaduc de Gründjetobel, qui a absorbé plus de 2.000 mètres cubes de béton, a été complètement construit dans l'espace de sept mois, et son prix de revient ne s'est élevé qu'à 160.000 francs. Ce tour de force constitue un véritable record de vitesse et d'économie.

Le second viaduc, situé à 2 kilomètres environ du précédent, est encore plus important par la portée de son arc de 100 mètres, ayant 42 mètres de flèche. La construction diffère notablement de celle du viaduc de Gründjetobel.

La grande voûte est constituée par deux arcs jumelés reliés par seize entretoises horizontales en béton armé. Les piliers qui supportent le tablier reposent donc respectivement sur les reins de chacun des arcs ; ces piliers sont entretoisés deux à deux sur toute leur hauteur. Les arcs, de 1 mètre de largeur, ont 2 mètres de hauteur à la clef et 4 mètres aux naissances.

Les piliers, de 45 mètres de hauteur, qui s'élèvent sur les culées, au-dessus des naissances de la grande voûte, se divisent en deux supports sur chacun des arcs et affectent la forme d'un diapason dont la jonction des deux branches à la base serait noyée dans le massif des culées et les extrémités libres soudées l'une au tablier de la grande arche, l'autre aux travées d'accès, qui sont au nombre de quatre, de chaque côté de l'ouvrage. Ces demi-piliers constituent donc comme deux lames élastiques, qui rendent le portique des arches complètement indépendant des travées terminales au point de vue de la dilatation. Cette disposition originale est justifiée par l'altitude de 1.320 mètres où se trouve l'ouvrage, qui est ainsi soumis à des variations de température très étendues. On peut remarquer que cette disposition n'est rendue possible que par le système de construction en béton armé, qui permet d'élever des piliers de très faible épaisseur et capables ainsi de subir des déformations élastiques qui nous ont permis de comparer ce dispositif à la structure d'un véritable diapason.

Comme la grande arche est à cheval sur le confluent de deux rivières, la *Plessur* et le *Sapünerbach*, on a profité de la pointe du delta qui sépare les deux cours d'eau pour établir un échafaudage central, formé d'un robuste pilier d'où rayonnent des madriers en éventail jusqu'à l'intrados de la voûte, sur le tiers médian du développement de l'arc ; l'échafaudage est complété par deux palées latérales de moindre importance, correspondant aux tiers extrêmes de l'arc.

Les lits des deux torrents sont ainsi complètement dégagés et l'écoulement des crues n'est aucunement gêné par la présence des palées de l'échafaudage. Ce travail, qui a exigé la mise en œuvre de 700 mètres cubes de bois, a été exécuté en bois non équarri, par mesure d'économie. Les piliers ont été établis sur des fondations en béton armé, qui les mettent à l'abri des chocs provenant des pierres ou des troncs d'arbres

charriés par les crues ; le sol, d'une très grande consistance, ne permettait pas, d'ailleurs, de battre des pieux pour asseoir les constructions de l'échafaudage.

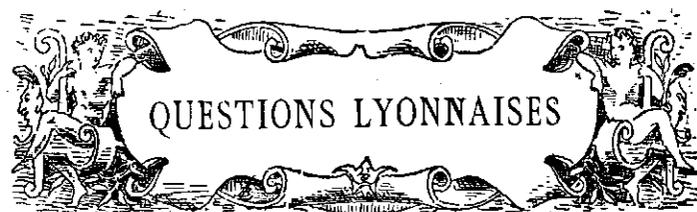
Les travaux, commencés en 1912, ont dû être interrompus successivement pendant les hivers de 1913 et de 1914 ; tout fait espérer que l'ouvrage sera complètement achevé au cours de l'année actuelle et que la ligne pourra être mise en service dès l'été prochain. Le viaduc, une fois terminé, aura exigé la mise en œuvre de 6.000 mètres cubes de béton et 250 tonnes de fer d'armature.

Cette nouvelle ligne, avec ses beaux ouvrages d'art, ajoute un nouveau joyau à la collection des chemins de fer de montagne de la Suisse. Tous ceux que leur itinéraire de vacances conduira jusqu'au chef-lieu du canton des Grisons, à Coire, l'antique cité, qui domine la vallée du Rhin, ne pourront se dispenser de gravir, sur les ailes de l'électricité, la gorge boisée de la Plessur, pour atteindre la charmante station d'Arosa, perchée à près de 1.800 mètres d'altitude, sur les bords d'un lac azuré, encadré de mélèzes et de sapins.

C'est d'ailleurs l'un des charmes les plus appréciés de ces contrées de l'*Engadine*, que les forêts d'aroles, de sapins et de mélèzes, qui s'arrêtent en général à la limite de 1.700 mètres, s'élèvent, dans ces régions privilégiées, jusqu'à l'altitude de 2.200 mètres. Ajoutez une flore des plus riches, à la transparence du lac, à la pureté de l'air qui s'illumine de colorations d'un jaune d'or, à la splendeur des forêts aux teintes d'émeraude, aux senteurs embaumées des plantes alpêtres, à l'enivrement des effluves d'ozone et à l'éblouissement des lointains de neige vaporeux, et vous aurez l'impression que peut donner ce pays de rêve.

Cette délicieuse station d'Arosa est donc appelée à prendre un développement de plus en plus important, grâce à la nouvelle voie ferrée qui la mettra directement en communication avec la capitale des Grisons. Honneur aux Suisses, qui nous prodiguent ainsi des occasions d'excursions nouvelles à chaque vacance : l'année dernière, la ligne du Lötschberg, cette année la ligne de Coire à Arosa ! Le grand poète écrivait : « Grand Roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire », mais on ne sera pas tenté de dire, en prose, cette fois : « Belle Suisse, cesse de construire des voies ferrées ou je cesse de voyager », car on ne se lassera jamais d'explorer les régions inconnues dont les beautés naturelles sont découvertes chaque jour à nos yeux par l'activité infatigable de ce vaillant peuple de la belle Helvétie.

DARYMON.



## LES PROJETS D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE A L'EXPOSITION

Parmi les résultats heureux pour la Ville que nous escomptons de l'Exposition prochaine, il en est un que nous tenons à signaler dès maintenant, et *la Construction lyonnaise* a bien le droit, sinon d'en revendiquer l'honneur, au moins d'éprouver une légitime satisfaction à voir s'affirmer et prendre corps des idées qu'elle a depuis longtemps et à maintes reprises exposées.

Déjà nous savions que les projets discutés et arrêtés par la Commission du plan d'extension doivent figurer à l'Exposition pour être soumis à l'appréciation du public, susceptible d'y faire apporter par la suite telles ou telles modifications opportunes ; cette perspective nous avait été donnée quand, quelques mois après la création et le fonctionnement de cette Commission, *la Construction lyonnaise* avait demandé que le

public fût tenu au courant de ses travaux. Nous avons donc tout lieu de nous réjouir si, même tardivement, nous pouvons juger que des mesures utiles sont prévues pour l'hygiène et la beauté de la ville dans les modifications successives que l'avenir nécessitera.

Nous ne nous dissimulons pas, cependant, que l'exposition de ce plan n'offrira pour le grand public qu'un intérêt relatif et que seuls les spécialistes s'y arrêteront : c'est d'ailleurs là l'essentiel.

Quant à la masse des visiteurs, elle sera sûrement plus attirée par les dioramas que le Syndicat d'Initiative de Lyon — dont les efforts ont toujours été considérables pour provoquer le développement de la ville et en favoriser l'embellissement — a résolu d'exposer pour préciser les détails de deux importants projets, dont l'exécution apporterait à Lyon un élément considérable d'intérêt et d'attrait pour les visiteurs.

Là encore, *la Construction lyonnaise* peut, avec quelque légitime fierté, voir, non pas encore l'aboutissement définitif, mais au moins la prise en considération comme réalisables de deux projets qu'elle avait présentés à ses lecteurs : le prolongement de la rue de la République, exposé par M. Ed. Guillon, le 1<sup>er</sup> janvier 1910, et le boulevard en corniche dominant la rive droite de la Saône, qui, à plusieurs reprises, a servi de thème, dans ces colonnes, à MM. Sined, Raschel et Valrose.

En soumettant au public, sous forme de dioramas, ces projets dont *la Construction lyonnaise*, la première, a lancé l'idée, le Syndicat d'Initiative leur donne une consécration qui nous est d'autant plus précieuse que nous n'avons, avec cette si utile organisation, aucun point de contact ; nous y voyons avant tout la preuve qu'un grand et large courant d'idées s'est établi et que certains moyens d'embellissement sont tellement indiqués, soit par la nature même des choses, soit par la topographie, qu'ils ne peuvent manquer d'être proposés par tous ceux qui ont cherché des améliorations et étudié sur plans ou sur place les possibilités de les réaliser.

Voici donc maintenant en quoi consisteront les dioramas du Syndicat d'Initiative de Lyon à l'Exposition :

Le premier représentera la principale de nos rues prolongée, à travers la masse des maisons du Griffon, le jardin du Séminaire, la côte Saint-Sébastien, jusqu'à l'extrémité est du boulevard de la Croix-Rousse. Les nombreux lacets séparés par des jardins, supportant des terrasses bordées de riches balustres, d'où l'on jouira d'une vue merveilleuse, peuplées de statues et de riches lampadaires, réaliseront une œuvre grandiose ne pouvant exister nulle part ailleurs et de nature à augmenter dans d'immenses proportions l'intérêt déjà si grand qu'offre notre ville.

La grande corniche de Fourvière, avec son magnifique boulevard à deux étages, bordé dans sa partie supérieure de somptueuses villas entourées de jardins, formera le sujet du second diorama. On songe dès à présent à la vue incomparable dont on jouira tout au long de cette promenade unique, le regard dominant partout Lyon et cette immense plaine du Dauphiné qu'agrémentent le cours du Rhône et que bordent les pics neigeux du massif du mont Blanc, tandis que, du parc qui doit remplacer les glacis du fort de Loyasse, la vue s'étendra sur le splendide panorama du Mont-d'Or et des monts du Lyonnais.

Ces dioramas seront exposés dans la classe des Syndicats d'Initiative.

En montrant de façon saisissante, par le relief et la perspective, ce que beaucoup de gens ne savent pas lire sur les plans, ils conquerront les suffrages et l'approbation du public et influenceront, nous en sommes convaincus, l'opinion de telle sorte que leur réalisation pourra devenir plus prochaine. *La Construction lyonnaise*, qui s'est toujours employée à montrer la nécessité et les avantages des projets de cette nature, félicite vivement le Syndicat d'Initiative de cette très ingénieuse façon de remplir son rôle et son but.

CARNUTENSIS.

## QUELLE DEVRA ÊTRE LA LARGEUR DES NOUVEAUX PONTS ?

Cette question a été récemment posée à propos du nouveau pont projeté qui doit relier le quartier de la Mouche à la presqu'île de Perrache.

Le Service de la Voirie a prévu, pour cette construction, la même largeur extrême de 20 mètres que celle des ponts Morand, Lafayette, des Facultés, etc.

Mais une innovation intéressante, proposée par les ingénieurs de la Ville, doit changer, si elle est adoptée, le dispositif habituel des trottoirs et chaussée, une sorte de refuge central pour les piétons devant séparer en deux parties distinctes, sur toute la longueur de l'ouvrage, l'espace réservé aux véhicules de tous genres.

Il y aurait ainsi trois trottoirs de 3 mètres de largeur, un de chaque côté et un au milieu, et deux chaussées de 5 m. 50, c'est-à-dire une pour chaque sens de la circulation.

Rappelons que les grands ponts actuels cités ci-dessus ont une chaussée centrale de 11 mètres et deux trottoirs latéraux de 4 m. 50.

Il peut donc sembler, à première vue, que l'on se trouverait exactement dans les mêmes conditions d'utilité pratique si on réalisait le programme envisagé.

Toutefois, la Chambre de commerce, consultée par le Préfet du Rhône, n'a émis un avis favorable au projet que sous réserve de voir porter la largeur du pont à 25 mètres, et, subsidiairement, pour le cas où ce vœu ne serait pas pris en considération, que le trottoir du milieu soit supprimé ; elle proposerait alors de créer deux refuges aux deux extrémités, de manière à ne pas réduire encore la largeur de la chaussée par l'existence d'un trottoir central dont elle conteste l'utilité.

L'Administration municipale, à qui ce vœu a été transmis, est d'un avis tout opposé : elle approuve pleinement le chef de la Voirie, qui estime que la solution du trottoir central permettrait de canaliser très heureusement la circulation et de réaliser, par l'établissement au milieu du pont des poteaux des lignes de tramways, une disposition meilleure pour l'esthétique que sur les ponts actuels.

Quoique ce dernier point de vue soit, tout au moins, très discutable, le Maire de Lyon a proposé au Conseil l'adoption pure et simple des propositions des ingénieurs de la Ville.

En ce qui nous concerne, nous croyons, d'une part, que la Chambre de commerce a raison en demandant une largeur totale minimum de 25 mètres, et, d'autre part, que le Service des Travaux municipaux n'a pas eu une mauvaise idée en prévoyant l'essai d'un passage supplémentaire central pour les piétons.

En effet, et contrairement à ce que supposent nos personnages officiels, la division en deux de la chaussée doit avoir pour conséquence indiscutable l'augmentation de la largeur réservée aux véhicules, car il est toujours beaucoup plus facile, pour un même nombre supposé de voitures, de circuler sur 11 mètres de largeur que sur deux espaces de 5 m. 50, même en supposant chaque partie réservée exclusivement à un seul sens.

D'ailleurs, il suffit de chercher à se rendre compte de ce qui se passerait lorsque, par exemple, une automobile en panne obstruerait en un point quelconque du pont l'une des chaussées de 5 m. 50, pour constater une différence très grande entre les deux modes proposés. Sur le passage étroit, toute la circulation se trouverait arrêtée jusqu'à ce que l'on ait réparé l'avarie, tandis que, si le même accident se produisait sur une chaussée de 11 mètres de largeur, il n'y aurait à redouter aucun arrêt pour les autres charrois, quel que soit le sens de leur marche.

Donc, s'il est vraiment intéressant d'avoir un trottoir de milieu pour les piétons, il faut, comme conséquence, augmenter de beaucoup la dimension des chaussées latérales,

c'est-à-dire les porter à 8 mètres ou 8 m. 50 chacune, largeur correspondant à trois gabarits de front, qui peut permettre, dans tous les cas, aux voitures se dirigeant d'un même côté, d'éviter tout obstacle accidentel.

En outre, nous pensons qu'il serait de toute façon préférable de ne pas se limiter à la largeur de 3 mètres pour les trottoirs de côté, l'épaisseur des parapets réduisant encore, du reste, cette dimension théorique.

Donc, en résumé, nous préconisons, comme caractéristiques du nouveau pont :

Deux trottoirs latéraux de 3 m. 50 ou au moins 3 m. 25 ;

Un trottoir central de 3 mètres ;

Deux chaussées de 8 m. 25 ;

Soit une largeur totale de 26 m. 50, ou de 26 mètres, si l'on estimait pouvoir réduire à 3 m. 25 les trottoirs de côté.

Cette proposition tiendrait compte des considérations intéressantes émises par la Chambre de commerce et l'Administration municipale et donnerait satisfaction à tous les desiderata techniques présents et futurs.

SINÉD.

## POUR LA SAUVEGARDE DE BELLECOUR

L'époque approche où, chaque année, la Fédération des joueurs de boules monopolise à son profit la place Bellecour. Maintes protestations se sont fait entendre contre cet accaparement par quelques-uns d'une place publique dont la jouissance ne devrait être aliénée que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Nous admettons que le sport populaire local a conquis des titres à bénéficier d'un traitement aussi favorable. Mais, pour une fois, nous espérons qu'on évitera que les étrangers aient, pendant les fêtes de Pentecôte, où ils nous viendront sûrement nombreux, le spectacle d'une place Bellecour momentanément mutilée et encombrée, en dépit de toute considération d'hygiène, des exhibitions de fête balladoire qui, à la faveur du concours de boules et pour en corser l'attrait, transforment notre belle place en atroce champ de foire de banlieue.

## CONCOURS

LYON

DESSINATEUR A LA VOIRIE MUNICIPALE

Lundi 11 mai, à 9 heures du matin, il sera procédé, à l'Hôtel de Ville, à un concours pour deux emplois de dessinateur à la Voirie municipale. Les candidats devront être libérés du service militaire actif. Dépôt des pièces à l'Hôtel de Ville (2<sup>e</sup> bureau), le 1<sup>er</sup> mai au plus tard. Traitement de début : 2.400 francs. Le programme des épreuves a été publié dans le *Bulletin Municipal Officiel* du 5 avril.

ORILLIA (CANADA)

MONUMENT A CHAMPLAIN

Le Comité du tricentenaire de Champlain invite les artistes français au concours pour le monument à Samuel de Champlain, qui sera élevé à Orillia (Ontario), et dont le prix devra être de 100.000 francs. Le Gouvernement fédéral a donné une subvention importante et le Gouvernement de la province d'Ontario également. Le concours est ouvert à tous les sujets britanniques et à tous les citoyens de la République française. Les maquettes doivent être remises au Comité le 20 juin au plus tard. Pour connaître les conditions du concours, s'adresser au Commissariat général du Canada, 19, boulevard des Capucines, à Paris.

## FAMAGOUSTE

« Peu d'histoires sont aussi intéressantes, aussi dramatiques et aussi peu connues que celle de Famagouste. La trame de cette histoire est l'éternelle évolution qui commence par le travail et par l'effort pour arriver à la puissance et à la richesse et finir ensuite dans la corruption qui conduit à la mort. C'est l'histoire de presque tout ce qui a été grand au cours des siècles ; mais, le plus souvent, les villes ou les peuples ne meurent pas : ils continuent à vivre sur leurs ruines, comme à Venise ; ils ressuscitent parfois un peu, comme les Grecs ou comme Rome ; tandis que l'histoire de Famagouste finit en 1571 par un coup de foudre ; cette ville a été d'un trait rayée du monde et est rentrée dans le néant, à tel point qu'on a oublié jusqu'à son nom. »

Ainsi s'exprimait, au début d'une récente communication à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, l'un des membres les plus distingués de cette Compagnie, M. Ennemond Morel.

Mais n'y a-t-il pas, dans le fait de cette disparition soudaine, l'attrait du mystère qui vient s'ajouter à celui du nom si savoureux, si prometteur de Famagouste, connu seulement du petit nombre de ceux qui ont fait des études générales d'art ancien. Aussi est-ce pour *la Construction lyonnaise* une rare bonne fortune d'avoir eu la bienveillante autorisation de l'auteur de reproduire, avec ses notes, plusieurs des vues du plus haut intérêt qu'il a rapportées.

Parmi nos compatriotes qui voyagent, M. Ennemond Morel est un de ces esprits d'élite qui n'ont point l'admiration de commande que beaucoup trouvent simple d'emprunter au Baedeker ; et, que ce soit à l'occasion de ses investigations sur les origines florentines de l'industrie de la soie ou sur Samarcande comme sur Famagouste, ses relations reflètent toujours des impressions d'esthétique très personnelles et des aperçus sur l'architecture et l'art des pays visités, qui donnent infiniment d'attrait au récit.

Ce qu'est Famagouste de nos jours, M. Ennemond Morel nous l'expose dans les lignes suivantes :

\*\*

Famagouste est à la pointe sud-est de l'île de Chypre orientée vers la côte de Syrie. Quand on en approche par mer, elle apparaît comme un rempart massif qui déroule ses murailles dorées par le soleil et ses grosses tours rondes sur une côte basse, marécageuse et malsaine. Ce rempart n'a que deux portes : la porte de mer, percée dans une grosse tour et surmontée, à l'époque de la domination vénitienne, par le lion de Saint-Marc, porte archaïque et triste avec ses battants bardés de fer et sa herse levée. La porte de terre est la porte de *Limassol*, flanquée de tours et de bastions. Quand on l'a franchie, si on monte sur le rempart, on a devant soi l'ossuaire d'une grande ville où, dans une enceinte de 5 kilomètres de tour, se dressent, parmi les décombres, les squelettes d'une demi-douzaine de cathédrales dont les murs s'écroulent dans l'herbe rousse et dont la silhouette est paradoxale sur cette terre de l'Islam. La façade de l'une d'elles, Saint-Nicolas, est très semblable à celle de notre Primatiale de Saint-Jean, à Lyon ; elle est dans les mêmes proportions.

Un grand soleil d'Orient éclairait cette nécropole qui m'a produit une impression profonde, telle que je n'en ai ressentie d'analogue que sur les ruines d'Ephèse, où le soc de la charrue retourne des chapiteaux, et encore dans l'immense champ de décombres qui, dans l'Asie Centrale, marque l'endroit où fut Merv, « la mère des cités de l'Asie », dont Gengis Khan fit égorger les 700.000 habitants et dont les ruines ne sont plus habitées que par des serpents. On a là la vision de ce que fut l'invasion des Barbares. A Famagouste, comme aussi à Rhodes, on a la vision de l'extraordinaire épopée des Croisades ; de l'immensité de cet effort et de cet échec. Mais

Rhodes n'est pas morte ; son histoire a continué ; encore aujourd'hui, les journaux nous racontent la rivalité qui y met aux prises les Turcs, les Grecs et les Italiens, tandis que Famagouste a disparu depuis trois siècles.

L'île de Chypre est une terre historique par excellence, d'abord parce que, dans l'antiquité, alors qu'il n'y avait pas de routes de terre, les îles furent des centres de commerce, de civilisation et de richesse tant que la mer qui, depuis, les isola, fut la seule voie de communication entre les peuples ; ensuite, parce que l'histoire du monde civilisé a réellement évolué, depuis l'origine jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, dans l'Orient grec et dans l'Orient latin, au cœur desquels Chypre est située.

Dans les îles de l'Archipel se sont superposées les civilisations primitives de la Crète et de Tyr, puis la grande civilisation grecque et la fastueuse civilisation byzantine. Ces multiples influences se retrouvent très nettes dans les nombreuses sculptures que les fouilles faites en Chypre ont mises à jour (1).

Dès l'aurore des civilisations, Chypre fut donc un carrefour où convergeaient les navires de la Phénicie, de l'Égypte, de l'Asie Mineure et de la Grèce. A Paphos, le culte de Vénus attirait d'innombrables pèlerins, et peut-être faut-il rechercher là l'origine de la licence légendaire des mœurs chypriotes.

Plus tard, quand les Croisades firent converger vers l'Orient les forces vives de l'Europe, l'île de Chypre fut un foyer d'activité militaire, politique et commerciale. Famagouste devint un carrefour de nations et, au xiv<sup>e</sup> siècle, elle fut le véritable emporium de l'Orient, le point de contact entre l'Europe et les civilisations de l'Asie, alors détenues par le monde de l'Islam.

Quand furent prêchées les premières Croisades, l'Europe sortait à peine des ténèbres de la barbarie ; la guerre et la rapine étaient presque l'unique distraction de la vie des grands, et l'Église détenait la seule force qui existât à côté de la force brutale. Quand elle prêcha le départ pour la Terre Sainte, elle réveilla cet instinct de conquête et de migration qui n'était pas éteint dans l'âme des anciens envahisseurs de l'Europe ; les bons prirent la croix et partirent pour délivrer les Saints Lieux, et les autres, qui furent de tout temps nombreux, entrevirent les aventures, la gloire, le pillage, le butin, et partirent aussi. De ces deux éléments fut faite l'histoire des Croisades, et aussi l'histoire de Famagouste.

Je ne voudrais pas que vous taxiez d'irrévérencieuse l'opinion que j'émet sur la mentalité des Croisés. La plupart des chroniques contemporaines nous éclairent à ce sujet, et, pour me justifier, je citerai un seul auteur : sainte Brigitte, dont j'aurai encore à parler tout à l'heure, et qui dévoilait au clergé « l'âme des Croisés conduite par la cupidité, la cruauté et la volupté, bien plus que par la foi et par la charité (2) ».

\*\*

Les Croisades, qui portèrent l'empreinte de la civilisation chrétienne en Orient, et qui en rapportèrent la vision du luxe et des arts qui avaient découlé sur l'Islam de ces deux grands foyers que furent la Perse et Byzance, les Croisades furent un prodigieux événement économique en même temps qu'un grand fait historique et religieux. Elles avaient impliqué la création, sur la côte de Syrie, d'un grand nombre d'établissements de négoce, de banque et de transport, qui firent la fortune de Venise et de Gènes. Toute cette armature maté-

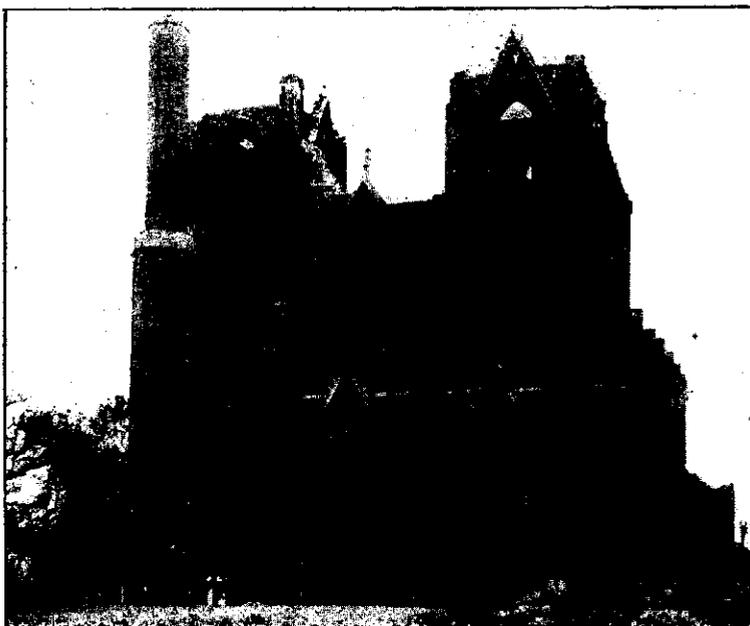
<sup>1</sup> Malheureusement, la guerre franco-allemande a privé le Louvre de la plus belle collection d'antiquités chypriotes qui existe, celle qu'avait recueillie un consul des États-Unis en Chypre, le général Palma di Cesnola. Cette collection avait été vendue par Palma di Cesnola à la France en 1870. La guerre franco-allemande survint, qui fit annuler le marché que les États-Unis saisirent au vol. Ils envoyèrent à Chypre un navire de guerre qui ramena la collection et son propriétaire, lequel en fut nommé conservateur à vie avec de superbes émoluments. C'est ainsi que cette collection fait aujourd'hui l'ornement du musée métropolitain à New-York ; c'est là qu'on peut le mieux étudier l'art antique de Chypre.

<sup>2</sup> Je pourrais encore citer la bulle sévère que le pape Clément VI adressa, en 1313, aux grands maîtres de l'ordre religieux des Templiers.

rielle et commerciale des Croisades, négligée par l'histoire, mais d'une importance considérable, se replia sur l'île de Chypre, et notamment sur Famagouste, au lendemain de la prise de Saint-Jean-d'Acre, en 1291. En effet, à la suite de l'entrée des Sarrasins dans ce rempart de la chrétienté en Palestine, le pape avait interdit, sous peine d'excommunication, aux chrétiens tout commerce direct avec les infidèles. Ce fut la fortune pour Famagouste.

Elle devint, dès lors, non seulement l'étape des futures Croisades, mais l'intermédiaire obligé qui permit, tout en respectant la bulle papale, de continuer le commerce lucratif que faisaient les marchands de Pise, de Florence et de Venise avec la côte de Syrie, d'où ils tiraient les épices, les pierreries, les étoffes précieuses et tous les produits de l'Orient.

Famagouste connut alors une période de prospérité extraordinaire : elle fut un immense emporium, une base navale,



FAMAGOUSTE (ILE DE CHYPRE)

*Façade de la Cathédrale Saint-Nicolas.*

un point de ralliement pour les Croisés et pour les pèlerins qui allaient en Terre Sainte ou qui en revenaient ; elle devint bientôt un lieu de détente et de plaisirs, une sorte de Capoue où venaient se refaire ceux qui avaient assez des fatigues de la Croisade. Elle acquit, de ce fait, une fort mauvaise réputation.

\*\*

Au xiv<sup>e</sup> siècle, sainte Brigitte traverse l'histoire de Chypre et celle de Famagouste. Sainte Brigitte était une grande dame, veuve d'un sénéchal suédois et mère de sept enfants.

Sainte Brigitte et sa fille, sainte Catherine de Suède, firent de longs séjours à Rome, à la suite desquels Brigitte, déjà vieille, partit pour la Terre Sainte et débarqua, en avril 1372, à Famagouste.

« Au cours de ses voyages, Brigitte avait vu bien des contrées et bien des peuples : pourtant, l'aspect du port chypriote la surprit. Au milieu de la population indigène, pour qui la beauté semblait un patrimoine commun, s'agitaient les riches marchands génois et vénitiens, les trafiquants de l'Europe entière. Chacun passait plein des soucis de la terre, les uns appelés par la volupté, les autres lancés à la poursuite de la fortune. Sur le mont Olympe, la statue de l'archange saint Michel remplaçait le temple de Vénus, mais les vrais dieux de l'île demeuraient l'amour vénal et l'argent ! »

Brigitte s'arrêta de nouveau à Famagouste à son retour de Palestine, en octobre 1372. Une dernière fois, elle alla au

palais des Lusignan, leur demandant de faire cesser le scandale de leur vie et de faire pénitence. Rien ne put tirer cette race déchue du tourbillon de plaisirs où elle vivait. Brigitte sortit donc du palais et se mit à prêcher sur les places et dans les carrefours, mais la foule la traitait de vieille radoteuse. C'est alors qu'elle prophétisa :

« Cette cité est une vraie Gomorrhe, luxurieuse, superbe et prodigue. Ses édifices s'écrouleront, elle sera diminuée, désolée. Ses habitants, gémissant de douleur, s'enfuiront accablés du poids des tribulations. Leur honte sera connue dans un grand nombre de pays. »

Au sortir du port de Famagouste, ses yeux se portèrent avec tristesse sur la ville destinée à périr, puis sur l'île qui sortait des flots, belle et parée, comme pour une fête.

La prédiction de Brigitte fut promptement réalisée. L'année suivante, Famagouste fut prise et mise à sac par les Génois qui l'accablèrent d'impôts ruineux.

Au xv<sup>e</sup> siècle, Chypre passa à la République de Venise, à la suite du mariage de Jacques de Lusignan avec Catherine Cornaro.

Enfin, en 1571, les Turcs prirent d'assaut Famagouste, après un siège de treize mois. Ce que fut ce siège quiconque connaît les Turcs peut se l'imaginer. « Du 21 juin au 5 août », dit le comte de Kergorlay, « l'armée turque, commandée par Mustapha Pacha, donna six assauts terribles, et, entre ces assauts, pour mieux les préparer, les Ottomans tentèrent de faire tomber une fraction du rempart en allumant un énorme brasier qui brûla pendant quatre jours. Sans cesse, les assiégés avaient à repousser les travaux de mines ; enfin, après avoir mangé les chevaux, les ânes, les chats, après avoir épuisé leurs provisions de pain et de fèves, les Famagoustains, accablés par les fatigues d'alertes sans cesse renouvelées, décimés par le feu et les maladies, n'ayant plus d'eau potable, se rendirent aux 200.000 hommes du Grand Seigneur. On peut s'imaginer ce que fut le pillage, si l'on songe que, parmi les soldats ottomans, se trouvaient 60.000 aventuriers, venus avec l'espoir de faire fortune, tant la réputation de richesse de la ville s'était perpétuée dans les imaginations. »

C'est alors que Marco Bragadino, le général vénitien qui commandait la place, fut saisi et traîné sur le parvis de Saint-Nicolas, où les Turcs l'écorchèrent vif, l'empaillèrent et envoyèrent à Constantinople cette lugubre dépouille que racheta plus tard la République de Venise, pour l'inhumer à San Zanipolo, où sont conservées les cendres des plus illustres Vénitiens.



FAMAGOUSTE. — Abside de la Cathédrale Saint-Nicolas.



FAMAGOUSTE. — Sur le toit de la Cathédrale Saint-Nicolas.

Brantôme raconte que les femmes capturées avaient été mises sur une galère, pour être envoyées au Grand Turc, à Constantinople. Au moment où la galère manœuvrait pour sortir du port de Famagouste, l'une de ces femmes découvrit la soute aux poudres, y mit le feu, et, à l'heure qu'il est, cette galère est, dit-on, encore noyée dans les sables de la rade.

Les Turcs, non seulement rasèrent la ville, mais interdirent à tout chrétien l'entrée de son enceinte. C'est l'occupation anglaise de l'île de Chypre, en 1878, qui fit lever cette interdiction, qui avait beaucoup contribué à l'oubli dans lequel est tombée Famagouste, encore qu'elle eût été, au temps de sa prospérité, l'égale de Venise.

\*\*\*

Depuis lors, Famagouste est morte ; aujourd'hui, les palmiers se balancent dans ses ruines, le long desquelles passe, de temps en temps, une file de chameaux ou le fantôme blanc ou orange d'une des femmes turques du petit village de 700 habitants qui est niché auprès du port.

Les monuments de Famagouste, par le fait de la dispersion des habitants après le sac de la ville par les Turcs et de l'interdiction aux chrétiens d'y pénétrer, ont été préservés des restaurations et déformations qu'apportent aux édifices les générations qui se succèdent autour d'eux ; aussi représentent-ils une époque parfaitement homogène, le xiv<sup>e</sup> siècle. « Ses églises parlent la langue française dans toute sa pureté », dit Charles Diehl.

Malheureusement, un cadavre ne se défend plus, pas plus le cadavre d'une ville que celui d'un être animé. Comme tant d'autres ruines, Famagouste devint une carrière de pierres pour les quelques Turcs qui vinrent habiter dans un coin de ses décombres. Les monuments de l'ancienne cité furent une mine qu'ils exploitèrent, d'abord pour le village voisin de Varosia, où l'on voit encore, dans les murs, des pierres recouvertes de traces de fresques ; puis pour le port de Larnaca. Enfin, leur grand débouché fut l'entreprise du canal de Suez, où la pierre manquait ; Port-Saïd est construit avec les pierres de Famagouste. C'est ainsi que, peu à peu, l'opulente cité détruite fut dépecée.

C'est merveille que tant d'églises soient encore debout. Elles le doivent à la solidité de leur construction ; on les avait édifiées pour durer des siècles. Quant aux remparts, construits par les meilleurs ingénieurs vénitiens, entre 1492 et 1544, ils sont, paraît-il, de cent ans en avance sur les fortifications françaises de la même époque et ils ont à peu près défié la pioche des démolisseurs. C'est dans une salle vaste et sombre,

taillée en ogive dans l'épaisseur de leurs murailles, que nous déjeunâmes à l'abri du grand soleil de Chypre.

\*\*

La belle cathédrale de Saint-Nicolas fut relativement sauvée par l'apostasie ; on en fit une mosquée, et, malgré le minaret ridicule qu'on lui accola et le lait de chaux dont on l'a badigeonnée à l'intérieur, elle forme encore un tout complet. C'est la cathédrale de Reims, dirait-on, ou Saint-Jean de Lyon, dont elle est l'image, qui abrite la petite population musulmane blottie à l'ombre de sa grande masse gothique et française. Enlart dit que nul monument français ne présente la même importance et la même unité. Son toit et fait en terrasse, et je me demande si le toit pointu dont on a surmonté l'église de Saint-Jean, à Lyon, il y a quelque cinquante ans, n'est pas une fâcheuse déformation : notre Primatiale n'a-t-elle pas plutôt été construite pour se terminer en terrasse, comme la cathédrale de Famagouste ?

C'est dans le chœur de cette cathédrale que les rois de Chypre recevaient la couronne de Jérusalem. C'est là que fut célébré le mariage de Jacques II de Lusignan avec Catherine Cornaro, et c'est là que, seize ans plus tard, Catherine Cornaro, devenue veuve, abdiqua en faveur de la République de Venise. C'est là, enfin, sous le porche, que le défenseur de Famagouste, Bragadino, fut, comme nous venons de le dire, écorché vif par les Turcs.

Dans quelques autres églises de Famagouste, on voit des fresques, malheureusement très détériorées. Il y a, dans tout cela, une empreinte de notre art, la trace très nette de ce royaume français qui se perpétua pendant quatre siècles en Chypre, et où on parlait notre langue, comme le témoignent encore des centaines d'inscriptions qui rappellent nos vieilles familles de France.

Le palais des Lusignan, dont on voit les arcades sur la place en face de la cathédrale, avait été reconstruit au XVI<sup>e</sup> siècle, sous la domination vénitienne : on y voit, par terre, des chapiteaux de marbre à personnages, des écussons armoriés, des boulets de pierre. Il fut habité surtout par les derniers des Lusignan, qui aimaient la vie frivole de Famagouste. Leurs ancêtres avaient construit, au nord de l'île, le château-fort de Saint-Hilarion, dans une situation tellement inaccessible qu'on ne comprend ni comment on avait pu le construire, ni comment on put le détruire. La vie isolée dans ce nid d'aigle devait être bien différente de celle de Famagouste, et pourtant j'ai conservé un souvenir charmant de la vue qu'on y a de certaine fenêtrée trilobée s'ouvrant à pic sur une paroi de rocher qui domine la mer d'une hauteur de plusieurs centaines de mètres, et d'où l'on voit au loin les découpures du rivage se détachant sur la Méditerranée bleue.

\*\*

L'avenir des ruines de Famagouste est encore plus inquiétant que ne sont regrettables les déprédations du passé. En 1904, il y avait déjà, près de la lourde porte de mer, une de ces petites baraques d'ingénieur, couvertes de tuiles et remplies d'outils, qui ne présagent rien de bon pour les reliques du passé. Une grosse drague grise déblayait le port, qui est, dit-on, le meilleur mouillage de l'île de Chypre. Des cubes de ciment étaient alignés contre le rempart. J'ai appris, depuis, qu'on a construit une voie ferrée qui relie Nicosie à Famagouste, et cela devait être, puisque l'arrivée des Anglais a mis fin à l'interdiction, pour les chrétiens, d'entrer dans la ville.

Famagouste renaîtra donc peut-être ; mais ce ne sera plus Famagouste. Une vie moderne, un commerce côtier s'établiront dans une partie de cette grande enceinte vide, et cette ville n'aura plus rien de commun avec l'antique Famagouste du temps des Croisades, elle ne se reliera à aucune de ses traditions ; à peine peut-on espérer qu'elle respectera ses ruines dans le but d'en faire une attraction pour les globe

trotters. L'opulente Famagouste du moyen âge a disparu pour toujours, comme a disparu la race illustre des Lusignan qui s'est éteinte sans qu'on sache comment. L'histoire a simplement perdu sa trace. Le souvenir de cette race et le souvenir de cette ville sont maintenant relégués dans le lointain du passé, comme les Croisades qui avaient fait leur grandeur. La malédiction de sainte Brigitte, la vieille pèlerine de Suède, a lourdement pesé sur elles :

*Tu périras comme Gomorrhe... tes édifices s'écrouleront...*

Seuls les grands noms de France, encore gravés sur les tombes, dans des mosquées qui furent des églises, éveilleront la curiosité du voyageur venu d'Europe et évoqueront dans son âme, devant l'immobilité de ce paysage d'Orient, tout un passé grandiose qui, aujourd'hui, paraît un songe.

Ennemond MOREL.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Désignation du jury du concours de façades.

Le concours ouvert entre les architectes et les propriétaires pour les façades des maisons et les motifs décoratifs pouvant contribuer à l'embellissement de la ville et construits à Lyon en 1911, 1912 et 1913, étant clos depuis le 31 mars dernier, le Conseil municipal va avoir à désigner trois de ses membres pour faire partie du Jury.

### Direction de la voirie départementale.

Par arrêté préfectoral, M. HUMBERT, agent voyer d'arrondissement à Lyon, a été nommé agent voyer en chef du département du Rhône, en remplacement de M. Aubert, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> avril.

### Ecole régionale d'architecture.

Parmi les 54 candidats français (50 de Paris, 4 des Ecoles régionales) et 17 candidats étrangers admis en 2<sup>e</sup> classe d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, M. LIOGIER, de Lyon, figure le septième par ordre de mérite.

Dans la séance de jugement du 4 courant, sur le Rendu de 1<sup>re</sup> classe, le Jury a décerné une Mention aux élèves suivants de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon : MM. BALP, CAMPANT, TRÉVOUX et VERLOT.

### Un projet de grands travaux à Marseille.

La ville de Marseille vient de reprendre un vieux projet que l'encombrement croissant de l'antique Phocée rend aujourd'hui de première urgence.

Il s'agit de l'ouverture des boulevards extérieurs entre les boulevards de Plombières et Rabatax.

Le projet, merveilleusement dressé par M. Grégory, comportant une voie souterraine entre le boulevard de Plombières et le chemin des Chartreux, offre sur les projets précédents l'avantage de diminuer les déclivités, de supprimer les rampes en lacets, et de réduire la longueur de parcours d'environ 1114 mètres.

L'ensemble des travaux projetés et des voies à réaliser comporte une dépense d'environ 14 millions de francs.

Dans sa séance du 6 mars, le Conseil municipal de Marseille a pris une délibération par laquelle il sollicite l'autorisation de contracter, en vue de cette importante opération, un emprunt de 15 millions de francs.

### Le Code de la propriété immobilière.

Le quatrième volume de cet important ouvrage, dont l'étendue a entraîné quelque retard sur les prévisions, vient d'être adressé aux souscripteurs : la première partie, sous le titre « les Maîtres de l'œuvre et leurs Collaborateurs », traite, dans chacune de ses subdivisions, ce qui concerne le propriétaire, l'architecte, l'entrepreneur ; les chapitres de la seconde partie, « la Gestion de l'Œuvre », s'occupent de l'immeuble objet de

crédit, l'immeuble source de revenus et des risques de la propriété bâtie, comment y obtie-t-on ?

Les éditeurs Ch. Juliot et P. Coquet n'ont rien négligé pour que ce tome IV du *Code de la Propriété immobilière*, de M. G. Durant-Farget, soit absolument complet et exactement à jour. Le tome V et dernier est en cours d'exécution et ne sera pas moins important que le présent volume ; il paraîtra dans quelques mois.

Rappelons que l'ouvrage complet, dont les prix de 45 francs réservé aux souscripteurs sera majoré à son apparition en librairie, est en vente dans les bureaux de *la Construction lyonnaise*, où l'on peut le consulter et en demander le prospectus détaillé.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— **ARDÈCHE.** — La commune de *Rochebaule* doit faire effectuer des travaux de restauration à la mairie. — Une école mixte va être construite à *Saint-Maurice-d'Ardèche*.

— **BOUCHES-DU-RHÔNE.** — Les projets de transformation se multiplient à *Marseille* : on y étudie l'agrandissement de la place de l'Église, au quartier de Saint-Giniez, et l'élargissement de l'escalier d'accès reliant la place à la rue Dumont-d'Urville, avec construction d'une rampe en fer forgé.

— **LOIRE.** — Une somme de 48.000 francs est affectée par la ville de *Montbrison* à l'agrandissement de l'École primaire supérieure.

— **VAR.** — Le Conseil municipal de *Saint-Raphaël* a approuvé le projet d'assainissement soumis par l'Administration des ponts et chaussées, dont le montant s'élève à 156.000 francs, et a voté la somme de 2.000 francs pour l'achat d'un nouveau tonneau d'arrosage et la dépense résultant de l'installation d'appareils aux édifices municipaux. Il a approuvé, en outre, la création d'un groupe scolaire au quartier d'Agan, et reporté à 1915 la construction du groupe projeté au quartier Dramont. — En plus de la réédification de la mairie, la Municipalité de *Six-Fours-Reynier* élabore les projets suivants, déjà avancés et prêts à entrer en voie d'exécution : extension de l'éclairage électrique et augmentation de son intensité ; pavage en ciment des préaux des écoles publiques de Reynier et réfection des façades de ces écoles ; cimentage des caniveaux de la traverse du village ; création de trois bornes-fontaines ; recherches en vue de l'adduction d'une plus grande quantité d'eau potable, à Reynier, et, si possible, dans les quartiers limitrophes ; assainissement du grand ruiseau communal.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 mars au 10 avril 1914

*Avenue Leclerc, 92.* Maisonnette. Propr., M. Faure, chemin des Cures, 20.

*Rue des Tables-Claudiennes, angle montée de la Grande-Côte,* Maison. Propr., M. Louis, rue du Jardin-des-Plantes, 4. Arch., M. Heintzelmann, rue Ferrandière, 34.

*Rue de Créqui, 166.* Magasin et entrepôts. Propr., M. Séguin, rue Rabelais, 38. Arch., M. Garcin, rue Molière, 51.

*Chemin de la Scaronne, 82.* Maison. Propr., M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Claret, y demeurant.

*Rue Quartier-Neuf, 2.* Annexe. Propr., M. Chassagne, y demeurant.

*Impasse du Bachut.* Usine. Propr., Société Lyonnaise de tissage mécanique. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

*Chemin des Culattes, 263.* Chalet. Propr., M. Eberhard, à Véesen, canton St-Gall (Suisse).

*Rue des Amis.* Maison. Propr., M. Lebreton, rue de la Thibaudière, 29. Arch., M. Bonnetin, cours Lafayette, 70.

*Rue des Amis.* Maison. Propr., M. Crouzet, rue d'Avignon, 45. Arch. M. Bonnetin, cours Lafayette, 70.

*Avenue Leclerc, 77.* Restaurant et Garage. Propr., M. Déchandol, rue Passet, 4. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

*Impasse des Mures, 19.* Annexe. Propr., M. Gagneux, y demeurant. Entrepr., M. Landon, place Bénédicte-Teissier, 3.

*Rue Jean-Desparmet.* Maison. Propr., M. Chaussade, cours Henri, 102.

*Rue Chazière, 65-67.* Maison. Propr., M. Eichotz y demeurant. Société Coopérative des Maisons à Bon Marché.

*Rue Chazière, 65-67.* Maison. Propr., M. Antoine, y demeurant. Société Coopérative des Maisons à Bon Marché.

*Rue Chazière, 65-67.* Maison. Propr., M. Bachelard, y demeurant. Société Coopérative des Maisons à Bon Marché.

*Rue Chazière 65-67.* Maison. Propr., M. Fichet, y demeurant, Société Coopérative des Maisons à Bon Marché.

*Rue Montvert, 3.* Maison. Propr., M<sup>me</sup> Jean, y demeurant. Arch., M. Michut, cours Tolstoi.

*Rue Rampon, 11.* Maison. Propr., M. Rampon, y demeurant. Arch., M. Paleyron, avenue Félix-Faure, 161.

*Rue de l'Éternité.* Maison. Propr., Tréfot, avenue Berthelot, 261 Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue de l'Éternité.* Maison. Propr., M. Bonot, cours Charlemagne, 24. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Route de Vienne, 25.* Maison. Propr., M. Argaud, rue Vauban, 104. Arch., M. Merlin, rue St-Maurice, 20.

*Boulevard du Sud.* Clôture. Propr., M. Chomel, rue Rabelais, 3.

*Chemin du Villon et Chemin St-Victor.* Villa. Propr., M. Rivoire, place Sathonay, 3. Arch., M. Rambaud, quai St-Vincent, 50.

*Rue Boileau 10.* Atelier. Propr., MM. Mérieux et Chaleyssin, y demeurant. Arch., M. Touy Garnier, place Sathonay.

*Rue Alfred de Muss-t.* Villa. Propr., M. Faucheron, cours Eugénie, 42. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat.

*Rue des Lilas prolongée.* Maison. Propr., M. Blin, rue Montesquieu, 25. Arch. MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Niepce.* Maison. Propr., M. Genin, rue Hénon. Arch., M. Bonnetin, cours Lafayette, 70.

*Rue Chazière et rue Niepce.* Propr., M. Charnal, à la Demi-Lune. Arch., M. Bonnetin, cours Lafayette, 70.

*Rue de la Madeleine, 17.* Atelier. Propr., M<sup>me</sup> veuve Barbier, place Vendôme, 3.

*Avenue Berthelot, 124.* Loge de concierge. Propr., M. Bruyère, y demeurant. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

*Rue Stéphane-Coignet, 15.* Maison. Propr., M. Santenac, route d'Heyrieux, 246.

*Chemins de Debourg et des Culattes.* Restaurant. Propr., M. Piron de Barle, chemin de Debourg, 3.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

10 avril 1914

DROITS D'ACCISE MN SUS  
LES 100 KI.

Cuivre en lingots affiné . . . . .	185 »	190 »
— en planche rouge . . . . .	227 50	232 50
— — jaune . . . . .	197 50	200 »
Étain Banks en lingots . . . . .	460 »	465 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	450 »	455 »
Piomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	53 »	53 50
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	57 »	58 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	» »	» »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne . . . . .	72 50	73 50
— — — Autres marques . . . . .	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie . . . . .	» »	» »
— laminé . . . . .	» »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	215 »	» »
— laminé . . . . .	» »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	» »	» »
Fer à double T. AO . . . . .	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus . . . . .	23 »	33 50

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

**Allier.** — 8 mars. — *Mairie de Brouet-Vernet.* — Construction d'un pont en béton armé. Montant, 8.959 fr. 63. Soumissionnaires : MM. Sinturel aîné, 25 p. 100. — Stemer, 25 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Simonet, à Saint-Pourçain-s.-Sioule, 1 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 16 mars. — *Mairie de Vichy.* — Fourniture et entretien du matériel de transport et d'arrosage. Montant, 1.000 fr. Soumissionnaires : MM. Pouthenier, 7 p. 100. — Couyat, 6 p. 100. — Adjud., M. Gay, à Vichy, 16 p. 100 de rabais.

**Bouches-du-Rhône.** — 18 mars. — *Mairie d'Aix-en-Provence.* — Entretien des bâtiments militaires pendant cinq ans neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1914. Montant annuel, 10.000 fr. Soumissionnaires : M. J. Bertrand.

prix du devis. — MM. H. André, 2 p. 100. — L. Gabriel, 6 p. 100. — L. Mouttet, 8 p. 100. — A. Gastaud, 11 p. 100. — Délogé, 12,20 p. 100. — Arnaud, 14,10 p. 100. — Adjud., M. Paul Villemus, rue Félible-Gaut, à Aix, 34 p. 100 de rabais.

**Bouches-du-Rhône.** — 9 mars. — *Mairie de Marseille.* — Etablissement : 1° de canalisations pour desservir les quartiers de la Valbarelle, Saint-Marcel, Nazareth, la Barrasse, la Millièrre, Saint-Menet, la Penne; 2° d'un réseau de boîtes d'arrosage au quartier Saint-Pierre; 3° de conduites de voirie et de boîtes d'arrosage dans le village de Saint-Loup. Montant, 41.100 fr. Soumissionnaires : MM. A. Guérin, 1 p. 100. — G. Rech, 5 p. 100. — E. Vidy, 6 p. 100. — A. Bonnefoy, 7 p. 100. — A. Gaud, 10 p. 100. — V. Jaurbert, 15 p. 100. — Bertagne, 18 p. 100. — A. Maggio, 20 p. 100. — Adjud., M. Marius Olive, 79, boulevard Baille, à Marseille, 21 p. 100 de rabais.

**Bouches-du-Rhône.** — 17 mars. — *Mairie de Marseille.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 65.000 fr. Adjud., M. Abbadie, 25, rue de la Grande-Armée, à Marseille, 24 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant, 11.000 fr. Adjud., Mme veuve Bochet, 47, boulevard Baille, à Marseille, 21,50 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 13.000 fr. Adjud., M. Marion, 20, rue Chateaubriand, à Marseille, 23 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, fumisterie. Montant, 14.000 fr. Adjud., M. Blanc, 35, boulevard du Muy, à Marseille, 35 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Métrol, 136, cours Lieutaud, à Marseille, 33 p. 100 de rabais.

**Bouches-du-Rhône.** — 19 mars. — *Mairie d'Arles.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bouc, 4 p. 100. — Coustellier, 2 p. 100. — Romieux, 2 p. 100. — Adjud., M. Chevalier, 2, rue Mansard, à Arles, 5 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 10 mars. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Arnay-le-Duc. Construction d'écoles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 51.937 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Dange et Boulère, prix du devis. — Adjud., MM. Urbain et Gaudinaud, à Comblanchien, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et escaliers. Montant, 7.189 fr. 96. Adjud., M. Descapot, à Demigny (Saône-et-Loire), 5 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie. Montant, 8.927 fr. 35. Soumissionnaires : MM. Dupin, 6 p. 100. — Clère, 16 p. 100. — Boutemps, 7 p. 100. — Bruneau, 5 p. 100. — Béranger, 3 p. 100. — Dureux, 7 p. 100. — Adjud., M. Chaffard, à Beaune, 9 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et mobilier. Montant, 18.296 fr. 23. Soumissionnaires : MM. Mazellier, 7 p. 100. — Adjud., M. Rousselet, à Arnay-le-Duc, 5 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 10.097 fr. 01. Soumissionnaire : M. Gey, 7 p. 100. — Adjud., MM. Vaillant et Doridot, à Beaune, 3 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 13.102 fr. 25. Soumissionnaires : MM. Michon, 2 p. 100. — Moreau, 7 p. 100. — Cattarelli, 2 p. 100. — Adjud., M. Desperriers, à Beaune, 8 p. 100 de rabais. — Nota. Les maxima fixés en séance d'adjudication étaient de : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> lots, 5; 3<sup>e</sup>, 9; 4<sup>e</sup>, 6; 5<sup>e</sup>, 4; 6<sup>e</sup>, 8 p. 100.

**Drôme.** — 21 mars. — *Mairie de Die.* — Construction d'un chemin carrossable. Montant, 7.440 fr. Soumissionnaires : MM. Romangalle, Montet, Combet, Chevillon, prix du devis. — Adjud., M. Gros Leon fils, à Aurel, 1 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 21 mars. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Aménagement dans divers bâtiments. — 1<sup>er</sup> lot. Aménagement et installation d'un hospice de vieillards dans le domaine de Blamout. Montant, 100.374 fr. 18. Soumissionnaires : M. E. Peryton, prix du devis. — MM. A. Dérouillon, 1 p. 100. — F. Torricelli, 8 p. 100. — A. Bianchi, P. Buzzi, A. Binda, E. Hennequin, 9 p. 100. — L. Gallizia, 10 p. 100. — A. Cordier, 11 p. 100. — Baigues fils, 3 p. 100. — F. Boudet, 13 p. 100. — Adjud., M. Charles Banat, à Feschel-Châtel, 17 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Aménagements intérieurs et transformation des logements de la caserne de gendarmerie de Montbéliard. Montant, 4.727 fr. 09. Soumissionnaires : MM. P. Daglia, Eug. Tarnaud, A. Walter, 5 p. 100. — L. Gallizia, 11 p. 100. — E. Hennequin, 13 p. 100. — Adjud., M. Alphonse Bianchi, à Sainte-Suzanne, 15 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 15 mars. — *Mairie de Laudun.* — Construction d'une école de filles. Montant, 24.019 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Astier, 1 p. 100. — Robert, Aréty et Cie, 1 p. 100. — Adjud., MM. Ravix père et fils et Astruc, à Comps, 8 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 12 mars. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Drailant. Adduction d'eau potable. Soumissionnaires : Mme veuve Charles Gibault, prix du devis. — MM. Néplaz, 8 p. 100. — Schneider, 5 p. 100. — Desrues, 5 p. 100. — Grégoire, 6 p. 100. — Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 2 p. 100. — Favrat, 5 p. 100. Adjud., MM. Fombonne et Fontana, à Annemasse, 9 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 14 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Annemasse. Construction d'un hôtel des postes. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 57.077 fr. 91. Soumissionnaires : MM. Paganotti, 6 p. 100. — Dupanloup, 9 p. 100. — Agnelet, 7 p. 100. — Vaisy, 2 p. 100. — Adjud., M. Guglielmetti et Vaglio, 10 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie. Montant, 26.598 fr. 88. Soumissionnaires : MM. Nicollin père et fils, 6 p. 100. — Adjud., M. Barut, à Annecy, 11 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie et ferronnerie. Montant, 10.781 fr. 86. Soumissionnaires : MM. Janin, 23 p. 100. — Sola, 21 p. 100. — Dubbie et Guglielmetti, 12 p. 100. Adjud., M. Dentand, à Annemasse, 25 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 5.763 fr. 16. Soumissionnaire : M. Lorette, 7 p. 100. — Adjud., M. Delsol, à Annemasse, 17 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 20 mars. — *Mairie de Vienne.* — Service du génie. Chefferie de Lyon. Entretien des bâtiments militaires de la place de Vienne, pendant les années 1914 à 1916 incluse. Montant, 16.500 fr. Adjud., M. Bouillat, à Vienne, 5,50 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 16 mars. — *Mairie de Grenoble.* — Travaux communaux à exécuter pendant six années à courir du 1<sup>er</sup> avril 1914 au 31 décembre 1919. 1<sup>o</sup> Architecture : 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie. Montant, 11.000 fr. Soumissionnaires : MM. Besson et Mouret, 8 p. 100. — Blanc, J. Bonnet, Conin, 9 p. 100. — David et Martin, P. Bonnet, C. Debernardy, A. Pennequin, 10 p. 100. — Milly-Brionnet, 11 p. 100. — Non adjudé. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et couverture. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Billard et Barnier, 10 p. 100. — Paillet, 11 p. 100. — Milly-Brionnet, 12 p. 100. — Adjud., M. Joseph Marchand, 6, rue d'Alembert, à Grenoble, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zing, plomb, tôle et cuivre. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Francoz et Orcel, 5 p. 100. — Sarrazin, Borel, 8 p. 100. — Collet, 9 p. 100. — Lapière, 10 p. 100. — Gonon, 13 p. 100. — Riboud, 14 p. 100. — Adjud., M. Demenjon, 6, rue Thiers, à Grenoble, 16 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bavoux, 12 p. 100. — Rochas, 13 p. 100. — Déchaux, 13,50 p. 100. — Girard, 13,75 p. 100. — Maëder, 14 p. 100. — Gautier, 14,25 p. 100. — Baret, 14,80 p. 100. — Adjud., M. Germain, rue Taillefer, 17, à Grenoble, 15,10 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, fonte, serrurerie et quincaillerie. Montant, 3.500 fr. Soumissionnaires : MM. Devrot, 6 p. 100. — Jullien, 8 p. 100. — Humbert, Collomb-Rey, 9 p. 100. — Barbier, Parat, Bayet, 10 p. 100. — Bertrand, 10,50 p. 100. — Perlinot, 11 p. 100. — Papet, 13 p. 100. — Bellon, Berger, 14 p. 100. — Adjud., M. Guillot, rue Général-Motte, 8, à Grenoble, 15 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Amblard, 8 p. 100. — Vistale, 10 p. 100. — Veuve Spozio, Desrayaud, 13 p. 100. — Ros, Boggini, Policand, 14 p. 100. — Lanat, Villot, Repelin, Kaslin, Bressac, Borgard, 15 p. 100. — Béatrice, 16 p. 100. — Non adjudé. — 7<sup>e</sup> lot. Vitrerie. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Fenoglio, 12 p. 100. — Morésoli, 14 p. 100. — Mme veuve Dehon, 15 p. 100. — Non adjudé. — 8<sup>e</sup> lot. Fumisterie. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Paris, 14,75 p. 100. — Thauréau, 15,25 p. 100. — Ruffier, 15,75 p. 100. — Adjud., M. du Noyer, quai Claude-Bernard, 53, à Grenoble, 18 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> Voirie, eau, gaz et électricité : 1<sup>er</sup> lot. Travaux de voirie : terrassements, chaussée, égouts, pavés, trottoirs; entretien et arrosage des chemins, rues, places et promenades; tranchées pour canalisations de gaz et d'électricité (sans fourniture de tuyaux ni de câbles). Montant, 90.000 fr. Soumissionnaires : MM. Milly-Brionnet, 5 p. 100. — A. Pennequin, 6 p. 100. — Milamant et Rateau, 7 p. 100. — Blanc, 8 p. 100. — Martin, 9 p. 100. — Couvert, 10 p. 100. — Pascal, 11 p. 100. — Non adjudé. — 2<sup>e</sup> lot. Construction et entretien des canalisations d'eau et de gaz : conduites et appareils des fontaines publiques, lavoirs, urinoirs, jardins et établissements publics. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Milamant et Rateau, Francoz et Orcel, 2 p. 100. — Collet, Lapière, 5 p. 100. — Gonon, 6 p. 100. — Couvert, Riboud, 8 p. 100. — Pascal, 9 p. 100. — Adjud., M. Demenjon, rue Thiers, 6, à Grenoble, 11 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 8 mars. — *Mairie de Livet-et-Gavet.* — Travaux divers. 1<sup>er</sup> lot. Construction de couverture sur les bassins-lavoirs et amélioration au réseau de distribution des eaux dans les villages de Livet et de Gavet. Montant, 28.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Etablissement d'une borne-fontaine dans le village des Chats. Montant, 650 fr. — Adjud. des deux lots, MM. Pinel et Bergonzoli.

**Jura.** — 5 mars. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Lons-le-Saunier à Saint-Julien. Construction du 1<sup>er</sup> lot d'infrastructure. Montant, 242.000 fr. Soumissionnaires : MM. Ethevenot, 4 p. 100. — Brahic, 8 p. 100. — Robert Léon, 10 p. 100. — Fayolle et Pascal, 12 p. 100. — Faure frères, 12 p. 100. — Martin, 13 p. 100. — Vignot, 13 p. 100. — Perrier, 14 p. 100. — Palisson, 14 p. 100. — Blanc, 14 p. 100. — Brignonnet, 15 p. 100. — Truchetet, 16 p. 100. — Monneret, 15 p. 100. — Romersa, 19 p. 100. — Robin, 19 p. 100. — Lécuyer, 20 p. 100. — Bourgain, 21 p. 100. — Philipponnet, 22 p. 100. — Adjud., MM. Bouté et fils et Petitjean, à Narbief (Doubs), 24 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 5 mars. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Lons-le-Saunier à Saint-Pierre-en-Bresse. Fourniture de traverses de la voie courante et des bois spéciaux pour changements et croisements de voie. — Lot unique. Fourniture de traverses de la voie courante et de bois spéciaux pour changements et croisements de voie dans un dépôt près de la gare de Bletterans P.-L.-M., section C, n°s 30 P à 37 P inclus, 122, 124 et 134 du plan parcellaire, lieux dits « Aux Toupes » et en « Savignois ». Montant, 298.000 fr. Soumissionnaire : M. L. Fournier, 1 p. 100. — Adjud., M. Eugène Plassan, à Chamalières (Puy-de-Dôme), 3 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 19 mars. — *Préfecture.* — Foncine-le-Haut. Chemin de grande communication n° 127. Projet d'élargissement et de rechargement sur 964 m. Montant, 11.500 fr. Soumissionnaire : M. J. Roffet, 4 p. 100. — Adjud., M. Jacques Maruzzi, aux Longevilles (Doubs), 8 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 12 mars. — *Mairie de Roanne.* — Construction de trottoirs dallés. Montant, 7.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gatier, 2 p. 100. — Gigodot, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Laurenzin, à Roanne, prix du devis.

**Puy-de-Dôme.** — 7 mars. — *Préfecture.* — Travaux d'adduction d'eau potable. Evaluation, 14.000 fr. Soumissionnaires : MM. Perol, 1 p. 100. — Chambounet, 1 p. 100. — Crozatier, 7 p. 100. — Adjud., MM. Vinet-Goutrand et Cie, 13, rue de l'Hôtel-Dieu, à Clermont-Ferrand, 13 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 16 mars. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Frangy. Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Clémencey à Charnay-le-Haut. Construction. Montant, 45.000 fr. Soumissionnaires : MM. Journet, 3 p. 100. — Picard et Tallot, 3 p. 100. — Mouratille, 5 p. 100. — Adjud., M. Renard, à Bletterans, 6 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 22 mars, 2 h. — *Mairie de Saint-Bonnet-de-Cray.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 7, sur 2.415 mètres, entre les

Devants et la limite de Saint-Nizier. Montant, 24.100 fr. Soumissionnaires : MM. Dary jeune, 1 p. 100. — P. Berthier, 2 p. 100. — Adjud., M. Jean-Marie Marchand, à Paray-le-Monial, 5 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 23 mars. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Avanchers. Construction d'un cimetière. Montant, 21.981 fr. 90. Soumissionnaires : MM. P. Bédoni, 2 p. 100. — A. Bergeri, 4 p. 100. — J. Rondi, 5 p. 100. — J. Becchia, 7 p. 100. — F. Basso, J. Chamonal, 11 p. 100. — Adjud., M. François Zanello, à Aigueblanche, 14 p. 100 de rabais.

**Var.** — 24 mars. — *Mairie de Solliès-Toucas.* — Travaux d'adduction d'eau potable. Montant, 6.700 fr. Soumissionnaires : M. Giraud, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Guissano, Locanetto, prix du devis. — MM. Delfaux, 3 p. 100. — Besson, 1 p. 100. — Mayen, 1 p. 100. — Bremond, 2 p. 100. — Adjud., M. Quillier, à Hères, 6 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 15 mars. — *Mairie de Villedieu.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, plâtrerie, etc. Montant, 30.950 fr. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 3.950 fr. Adjud., M. Danjaume, à Violes, 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.300 fr. Adjud., M. Aury, à Violes, 7 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 1.000 fr. Adjud., M. Bezol, à l'Isle-sur-Sorgue, 17 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 15 mars. — *Mairie de Vaucluse.* — Construction d'un groupe scolaire à quatre classes. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 41.171 fr. 76. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et couverture. Montant, 7.309 fr. 48. Non adjugé. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 8.198 fr. 26. Adjud., M. Brun, à Cadenet, 13 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 5.867 fr. 39. Adjud., M. Mayet, 6, rue Galante, à Avignon, 11,05 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 3.995 fr. Adjud., M. Goudard, à l'Isle-sur-Sorgue, 9 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture vitrerie. Montant, 2.041 fr. 45. Adjud., M. Couturier, à Sorgue, 26 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 22 mars. — *Mairie de Mazan.* — Reconstruction de l'hospice. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 37.484 fr. 43. Adjud., M. Emile Novarsis, à Carpentras, 2 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente. Montant, 9.882 fr. 61. Adjud., M. Eugène Cry, à Bédarrides, 20,10 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 6.379 fr. 50. Adjud., M. Maurice Mayet, à Avignon, 21,10 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 7.334 fr. 49. Adjud., M. Marius Goudard, à l'Isle-sur-Sorgue, 11 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 5.628 fr. 84. Adjud., M. Adrien Couturier, à Sorgue-sur-l'Ouvèze, 24,25 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Ain.** — Mercredi 29 avril, 2 h. — *Mairie de Balan.* — Ministère de la Guerre. Service du génie. Chefferie de Lyon. Travaux à exécuter à forfait pour la construction de baraquements au camp de la Valbonne. Dépôt de garantie, 6.500 fr. Cautionnement définitif, 1/20<sup>e</sup> du prix forfaitaire souscrit et arrondi au plus près par somme de 100 fr. Les travaux devront être terminés au plus tard le 31 janvier 1915. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le chef de bataillon, chef du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, avant le 22 avril 1914, les pièces énumérées aux articles 25 et 26 de l'instruction relative aux marchés du Département de la Guerre (ou les certificats en tenant lieu). — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du Service du Génie à Lyon, quai Gailleton, 44, et au bureau du Génie du camp de la Valbonne, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures et de 14 à 17 heures. — En cas d'insuccès de l'adjudication annoncée ci-dessus, le chef du génie recevra les offres tendant à la passation d'un marché de gré à gré pendant un délai de huit jours expirant le 7 mai 1914.

**Ain.** — Jeudi 30 avril, 2 h. — *Hôpital-hospice de Trévoux.* — Réparation des buanderies et travaux complémentaires à l'hôpital-hospice. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, ciments, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.191 fr. 06. Cautionnement, 210 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, serrurerie, zinguerie et plomberie. Montant, 4.522 fr. 10. Cautionnement, 430 fr. — Renseignements à l'Economat de l'hôpital de Trévoux et chez M. Curmy, architecte, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

**Allier.** — Lundi 27 avril, 2 h. — *Mairie de Tronget.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries partiels. Montant, 17.500 fr. Cautionnement, 870 fr. Auteur du projet, M. Mazod, architecte à Moulins. — Renseignements à la mairie.

**Allier.** — Prochainement. — *Mairie de Vichy.* — Construction d'un abattoir. Concours pour l'installation frigorifique et la force motrice. Montant, 65.000 fr. — Renseignements à la mairie et chez MM. Piat, architectes, 78, rue d'Anjou, à Paris.

**Côte-d'Or.** — Samedi 2 mai, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Achèvement du réseau d'égouts. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'égouts en tuyaux rue de Rivoli et boulevard Carnot. Montant, 36.529 fr. 60. A valoir, 8.470 fr. 40. Total, 45.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un égout en ciment rue des Perrières et Charles-Briffaut. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Construction d'un égout en maçonnerie rues Paul-Gabet, Pelletier de Chambure et petite rue Voltaire. Montant, 33.839 fr. 45. A valoir, 3.160 fr. 55. Total, 36.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Construction d'égouts en tuyaux de ciments rue Ziem et avenue Victor-Hugo. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa avant le 28 avril par le Directeur du Service des eaux. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 2 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dijon.* — Aménagement de la rue du Canal. Montant, 5.200 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa cinq jours avant l'adjudication, par l'ingénieur voyer. — Renseignements à la mairie.

**Doubs.** — Mardi 28 avril, 10 h. — *Mairie de Besançon.* — 1<sup>er</sup> Surelevation de l'école de garçons de la Butte. — 1<sup>er</sup> lot. Démolition et maçonnerie. Montant, 5.104 fr. 55. Cautionnement, 255 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture et ferblanterie. Montant, 4.054 fr. 68. Cautionnement, 200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et serrurerie. Montant, 1.969 fr. 03. Cautionnement, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Enduits, peinture et vitrerie. Montant, 2.817 fr. 10. Cautionnement, 140 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Mobilier scolaire. Montant, 1.041 fr. 92. Cautionnement, 50 fr. — 2<sup>e</sup> Ecole d'horlogerie : transformation des cabinets d'aisances. 6<sup>e</sup> lot. Réserve aux entrepreneurs de ferblanterie. Montant, 3.621 fr. 99. Cautionnement, 180 fr. — 3<sup>e</sup> Lycée Victor-Hugo : agrandissement du logement du concierge. 7<sup>e</sup> lot. Démolition, maçonnerie. Montant, 1.095 fr. 28. Cautionnement, 55 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture, ferblanterie. Montant, 2.207 fr. 31. Cautionnement, 110 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie, enduits. Montant, 2.121 fr. 03. Cautionnement, 105 fr. Acceptation des certificats de capacité par l'administration municipale (bureau de l'architecture), avant le 22 avril 1914. — Renseignements à la mairie.

**Doubs.** — Mardi 28 avril, 14 h. — *Besançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la chefferie de Besançon (place de Besançon. Annexe de Dôle. Camp du Valdahon) pour l'entretien des bâtiments militaires et ouvrages de fortification pendant les années 1914 à 1919 incluse. — Besançon. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, ciment, asphalte, pavages, carrelages, dallages, empierrements Montant (exercice 1914), 50.000 fr. (Années suivantes), 65.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture et zinguerie. Montant (exercice 1914), 20.000 fr. (Années suivantes), 25.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, objets mobiliers en bois, Montant (exercice 1914), 20.000 fr. (Années suivantes), 25.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, objets mobiliers en fer. Montant (exercice 1914), 16.000 fr. (Années suivantes), 20.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plomb, cuivre et pompes, canalisations. Montant (exercice 1914), 6.000 fr. (Années suivantes), 8.000 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Fumisterie, objets de poélerie. Montant (exercice 1914), 4.000 fr. (Années suivantes), 5.000 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant (exercice 1914), 8.000 fr. (Années suivantes), 10.000 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Lot unique comprenant tous les travaux prévus à la série. Montant (exercice 1914), 5.000 fr. (Années suivantes), 8.000 fr. — Dôle. 9<sup>e</sup> lot. Terrassements, maçonneries, ciment, asphaltage, pavages, carrelages, dallages, empierrements. Montant (exercice 1914), 6.500 fr. (Années suivantes), 7.500 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Couverture et zinguerie. Montant (exercice 1914), 3.000 fr. (Années suivantes), 4.000 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, objets mobiliers en bois. Montant (exercice 1914), 5.500 fr. (Années suivantes), 6.500 fr. — 12<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, objets mobiliers en fer. Montant (exercice 1914), 1.100 fr. (Années suivantes), 1.300 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Plomb, cuivre et pompes, canalisations, fumisterie, objets de poélerie. Montant (exercice 1914), 3.000 fr. (Années suivantes), 4.000 fr. — 14<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant (exercice 1914), 1.500 fr. (Années suivantes), 2.000 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés : 1<sup>o</sup> à la chefferie du génie, place d'Etat-Major, à Besançon ; 2<sup>o</sup> au bureau du Génie, à Dôle, où on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures et de 14 à 17 heures ; 3<sup>o</sup> à la mairie de Valdahon. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 18 avril 1914 au chef du Génie à Besançon. — Pour tous autres renseignements consulter les affiches.

**Isère.** — Samedi 25 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local à voie de 1 mètre et à traction électrique de Grenoble à Villars-de-Lans. Construction des bâtiments. Lot unique. Terrassements, 2.174 fr. 34. Maçonneries, 55.628 fr. 04. Charpente et couverture, 14.192 fr. 52. Zinguerie, plomberie, cuivrie, 2.310 fr. 97. Menuiserie, 9.866 fr. 42. Quincaillerie, 2.597 fr. 62. Serrurerie, 3.839 fr. 27. Peinture, 2.834 fr. 99. Vitrerie, 446 fr. 06. Fumisterie, 261 fr. 22. Montant, 94.151 fr. 45. A valoir, 20.818 fr. 55. Total, 115.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.000 fr. Frais, 1.500 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Wilhelm, ingénieur en chef, rue Hébert, 17, à Grenoble.

**Jura.** — Jeudi 7 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Sirod à Boujailles. Construction du 4<sup>e</sup> lot d'infrastructure. Partie comprise entre le point 21 k. 992 et la limite départementale Jura-Doubs, point 28 k. 238 sur une longueur de 6 k. 336 m. 60. Travaux à l'entreprise : 1<sup>re</sup> section du détail estimatif. Terrassements et trav. accessoires, 112.437 fr. 98. — 2<sup>e</sup> section. Chaussées et cours des gares, 10.066 fr. 78. — 3<sup>e</sup> section. Ouvrages d'art, 28.284 fr. 12. — 5<sup>e</sup> section. Ballast, 39.215 fr. Total, 190.003 fr. 88. Somme à valoir, 19.996 fr. 12. Total général, 210.000 fr. Cautionnement provisoire, 3.000 fr., définitif, 6.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 7 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Tramway de Lons-le-Saunier à Saint-Claude, à Arinthod et à Foncine-le-Haut. Construction de logements dans les gares et travaux divers d'aménagement. — 1<sup>er</sup> lot. De Lons-le-Saunier à Clairvaux et de la bifurcation à Arinthod. Travaux à l'entreprise, 72.624 fr. 80. Somme à valoir, 10.375 fr. 20. Total, 83.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.200 fr., définitif, 2.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. De Clairvaux à Foncine-le-Haut et de Clairvaux à Saint-Claude. Travaux à l'entreprise, 78 985 fr. 30. Somme à valoir, 11.014 fr. 70. Total, 90.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.300 fr., définitif, 2.600 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 7 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Salins (gare P.-L.-M.) à Andelot. Construction du 3<sup>e</sup> lot d'infrastructure d'une longueur de 3 k. 072 m. 87 compris entre les points 1 k. 856,44 et 4 k. 929,31. Trav. à l'entreprise: 1<sup>e</sup> section du détail estimatif. Terrassements, 84.268 fr. 32. — 2<sup>e</sup> section. Chaussées, 14.194 fr. 80. — 3<sup>e</sup> section. Ouvrages d'art, 10.601 fr. 77. — 4<sup>e</sup> section. Ouvrages d'assainissement, 45.178 fr. 21. — 5<sup>e</sup> section. Ballast, 3.750 fr. Total, 157.993 fr. 10. Somme à valoir, 17.006 fr. 90. Total général, 175.000 fr. Cautionnement provisoire, 3.000, définitif, 6.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 7 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Lons-le-Saunier à Saint-Julien. Construction des bâtiments. — Lot unique. Travaux à l'entreprise, 186.588 fr. 30. Somme à valoir, 19.411 fr. 70. Total, 206.000 fr. Cautionnement provisoire, 3.000 fr., définitif, 6.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 7 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Lons-le-Saunier à Pierre-en-Bresse. Partie comprise dans le département du Jura. Construction des bâtiments. — Lot unique. Travaux à l'entreprise, 110.554 fr. 94. Somme à valoir, 11.445 fr. 06. Total, 122.000 fr. Cautionnement provisoire, 2.000 fr., définitif, 4.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Loire.** — Samedi 25 avril. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture d'armes de Saint-Etienne. Réparation de la couverture des bâtiments L. V. D2 et D4. Montant, 8.646 fr. 20. — Renseignements à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

**Puy-de-Dôme.** — Jeudi 30 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Reconstruction des bureaux de la préfecture. Lot de maçonnerie comprenant terrasses, maçonneries, gros fers et ciments. Montant, 229.554 fr. La fourniture des façades en pierre de taille est en dehors de ce lot. — Renseignements à la préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 25 avril, 2 h. — *Mairie de Rigny-sur-Arroux.* — Construction d'écoles. Montant, 32.460 fr. A valoir, 2.040 fr. Total, 34.500 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Bonnot, architecte à Bourbon-Lancy.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 26 avril, 2 h. — *Mairie de Laizy.* — Restauration et surélévation des écoles. Montant, 13.318 fr. 80. Cautionnement, 900 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Malord, architecte, 42, avenue de la Gare, à Autun. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

SPECTACLES

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS** *Mam'zelle Trompette* qui se donne tous les soirs, et jeudis et dimanches en matinée est une opérette vraiment française, avec du panache, des fanfares de trompettes et même un régiment de jupons.

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Tous les soirs, après une attrayante partie lyrique, l'amusante opérette, *la Nuit de Noces de Mademoiselle Gueulmans*, dont les trois actes sont une succession de joyeuses situations. Jeudi, matinée à prix réduits.

**GRAND CIRQUE RANCY** (directeur-proprétaire: Alphonse Rancy). — Le grand cirque est encore ici pour quinze jours, avec chaque jour matinée à 3 heures et soirée à 8 h. 1/2. On aura donc tout le temps d'y venir et d'y revenir. D'ailleurs, il n'est pas de spectacle plus attrayant, plus sainement récréatif, à commencer par celui des quatre mille spectateurs tout fleuris de charnants visages et de beaux rires.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

**ROYAL-CINÉMA** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

**SCALA-THÉÂTRE** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

**CINÉMA-TERREAUX** (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 67411

## VISSEAUX - LYON



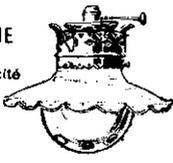
**BEC INTENSIF**  
Breveté S. G. D. G.

FABRIQUE  
de Manchons



**LAMPE VISSEAUX**  
Filament étiré - Fabrication française

CRISTALLERIE  
Gaz et Electricité



**BEC RENVERSÉ**  
Breveté S. G. D. G.

EN VENTE: C<sup>o</sup> de Gaz, Appareilleurs et Electriciens

Pour votre  
**Publicité**  
adressez-vous à  
**L'AGENCE FOURNIER**  
14, rue Confort, 14  
**LYON**

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUIGHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaeques, 56 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>o</sup> 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

# “ ADDRESS ”

## CHAVAROT & C<sup>IE</sup>

Société en commandite par actions au capital de 60.000 francs

SIÈGE SOCIAL :

### AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Téléphone : 17-59

† † †

Téléphone : 17-59

#### AGENCES A

PARIS place de la République 21,  
Téléph. 31-25

SAINT-ETIENNE rue Garentet 2,  
Téléph. 4-15

GRENOBLE rue Docteur-Mazet, 28  
Téléph. 4-75

MAGON rue Sigorgne, n° 20  
Téléph. 0-94

CLERMONT-FERRAND place Jaude, 29  
Téléph. 3-82

DIJON rue de la Liberté, n° 68  
Téléphone 3-03

VALENCE boul. Maurice-Clerc, 13  
Téléph. 0-36

BOURG rue Bourgmayeur, n° 4  
Téléph. 2-31

CHALON-S/SAONE Grande-Rue, 39  
Téléph. 1-07

CHAMBERY rue Navre, n° 3  
Téléph. 0-92

ROANNE place de l'Hôtel-de-Ville  
Téléph. 2-39

ANNECY rue Filaterie, n° 9  
Téléph. 2-12

ROMANS place Jacquemard, n° 16  
Téléph. 0-34

BESANCON Grande-Rue, n° 6  
Téléph. 5-38.

MOULINS cours du Théâtre, n° 12  
Téléph. 0-92

MONTLUÇON boulev. Courtais, 96  
Téléph. 0-97

etc., etc.

par ses Agences

par ses Journaux

par ses Correspondants

fait vendre

**FONDS DE COMMERCE  
PROPRIÉTÉS  
CHATEAUX ET VILLAS  
OBJETS D'OCCASION, ETC.**

indique

**SITUATIONS A PRENDRE  
OCCASIONS A SAISIR  
PLACEMENTS A EFFECTUER  
LOCAUX A LOUER, ETC.**

procure

**ASSOCIÉS  
COMMANDITAIRES  
EMPLOYÉS INTÉRESSÉS, ETC.**

constitue

**SOCIÉTÉS  
SYNDICATS FINANCIERS, ETC.**

lance

**TOUTES MARQUES  
TOUTES SPÉCIALITÉS**

**Centralise l'Offre et la Demande**

ORGANISATION UNIQUE EN FRANCE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS au Siège social de la Société

**AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, LYON**

ET DANS TOUTES SES AGENCES

## L'Agence Fournier

est chargée par ses clients  
de rechercher :

Un commerce de gros ou demi-gros rapportant de 20.000 à 25.000 francs par an, pour personne, 28 ans, disposant de 100.000 fr. et garanties.

Un portefeuille d'assurances ou part pour une personne disposant de 50.000 francs.

Un commerce de quincaillerie, serrurerie, électricité ou garage, pour personne de la partie disposant de 60.000 francs.

Une industrie prospère pour commerçant rompu aux affaires disposant de 50.000 à 70.000 francs.

Une situation de bureau pour jeune homme instruit disposant de 20.000 francs.

TOUTES CES DEMANDES étant sérieuses,  
les propositions seront étudiées de près

S'adresser à nos Bureaux :

**AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON**

Les Célèbres  
REVÊTEMENTS  
**JOSZ**  
CRÉÉS EN 1885



MARQUE DÉPOSÉE

Métal-émaillé malléable  
pour murs et plafonds  
DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS  
Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.  
FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Géné Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ie</sup> Transatlantiques, Banques, etc.  
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références  
Envoi de Catalogues franco sur demande  
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17  
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

♦♦ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ♦♦

### Eug. ACHARD & C<sup>ie</sup>

LYON, 3, rue Fénelon, 3. - Téléphone 37-72

MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 61-10

SAINT-ÉTIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7-81

FABRIQUE A SAINT-ÉTIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIATE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE ♦♦